

# Convention n° 182 du 17 juin 1999 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination

RS 0.822.728.2; RO 2003 927

---

## Champ d'application le 10 janvier 2013, complément<sup>1</sup>

---

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Pays-Bas				
Aruba	22 juin	2011	22 juin	2011
Sierra Leone	10 juin	2011	10 juin	2012
Turkménistan	15 novembre	2010	15 novembre	2011

---

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 2003 927, 2005 1781, 2006 4209 et 2010 4235.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

